



Charte d'engagement de la société des cafetiers, restaurateurs et hôteliers de Genève (SCRHG) et du Groupement professionnel des restaurateurs et hôteliers (GPRH)

1. Parties prenantes

La Société des Cafetiers, Restaurateurs et Hôteliers de Genève (SCRHG), section cantonale de GastroSuisse, représentant environ 1550 membres est la principale association cantonale de défense des intérêts de la branche depuis 139 ans. Elle soutient les professionnels à travers la formation, l'information et agit comme un interlocuteur auprès des autorités politiques.

Le Groupement professionnel des restaurateurs et hôteliers (GPRH) est une association patronale représentant les professionnels du secteur. Il défend les intérêts de ses membres auprès des autorités et propose des conseils ainsi qu'un accompagnement, en droit du travail et en assurances professionnelles notamment. Il organise également des événements et gère un centre de formation proposant des cours en ligne et en présentiel.

2. Vision

Conscients des enjeux de santé publique liés au tabagisme et du souhait croissant de la clientèle de profiter d'espaces extérieurs sans fumée, le SCRHG et le GPRH s'engagent à promouvoir, sur les terrasses des cafés et restaurants, un cadre plus convivial, inclusif et respectueux, tout en encourageant et en soutenant la réduction et l'arrêt du tabagisme.

3. Mission

Le SCRHG et le GPRH s'engagent à la mise en œuvre d'une campagne de sensibilisation à la fumée sur les terrasses des cafés et restaurants du canton de Genève.

4. Principes directeurs

Le SCRHG et le GPRH s'engagent à agir dans le respect :

- De la législation suisse et cantonale applicable
- Des principes de transparence et de bonne gouvernance
- De l'égalité de traitement et la non-discrimination
- Des responsabilités sociales et environnementales
- De la protection des données personnelles

5. Valeurs

Le SCRHG et le GPRH défendent les valeurs suivantes :

- Protection de la santé : placer la santé de toutes et tous au cœur des priorités, en réduisant l'exposition au tabagisme et en rappelant les outils à disposition pour arrêter de fumer.
- Respect : garantir le respect du bien-être de chacun, en évitant toute exposition involontaire à la fumée.
- Qualité de vie : contribuer à des terrasses plus agréables et conviviales.
- Inclusion : favoriser des espaces accessibles et agréables pour tous, notamment pour les publics sensibles.

6. Engagement du SCRHG et du GPRH

Le SCRHG et le GPRH expriment leur volonté de contribuer, ensemble, à une évolution des pratiques, dans un esprit de responsabilité et d'intérêt général.

Dans le cadre de la présente charte, le SCRHG et le GPRH se mobilisent pour :

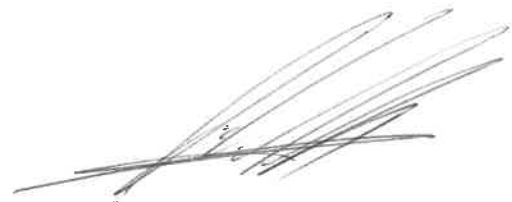
- Soutenir la prévention du tabagisme en diffusant les ressources d'aide à l'arrêt du tabac
- Soutenir la diffusion du matériel de communication
- Favoriser la transmission des messages de prévention auprès des cafetiers et restaurateurs disposant d'une terrasse
- Encourager la visibilité du matériel sur les terrasses
- Participer à la diffusion des éléments d'évaluation de la campagne auprès des établissements concernés

Fait à Genève, le 30 avril 2026

Signature du SCRHG : _____

Handwritten signature of the SCRHG, consisting of stylized initials and a large 'X' mark.

Signature du GPRH : _____

Handwritten signature of the GPRH, consisting of several overlapping, horizontal strokes.